

Appel à candidatures
Biennale de la Jeune création
Automne 2024

Préambule

Depuis sa fondation en 2010, La Graineterie - Centre d'art de la ville de Houilles rayonne par son engagement envers l'expérimentation et la production, le décloisonnement des pratiques et la rencontre des publics. Lors de sa création en 1997, la Biennale de la jeune création anticipe cette dynamique de soutien à la création et de partage autour des œuvres. La Biennale est en effet à l'origine de l'ancrage de l'art contemporain à Houilles et de l'accompagnement d'artistes émergent·es à travers des projets inédits.

En 2024, la Biennale de la jeune création édition réunira huit artistes sélectionné·es par un comité de sélection composé de professionnel·les de l'art contemporain. À l'issue de la Biennale, un jury composé de deux personnalités qualifiées, de la directrice du centre d'art, de la Directrice des Affaires Culturelles, de l'Élu·e à la Culture, d'un·e représentant·e des Grainetonautes et des précédentes lauréates, sélectionnera un·e lauréat·e, qui bénéficiera l'année suivante d'une exposition personnelle au centre d'art.

La Graineterie - Centre d'art de la Ville de Houilles est membre du réseau TRAM Réseau art contemporain Paris / Île-de-France et de BLA! – Association nationale des professionnel·les de la médiation en art contemporain.

Modalités de sélection

- Les candidat·es doivent avoir moins de 35 ans.
- Les candidat·es doivent être sorti·es d'un parcours d'études.
- Les candidat·es ne doivent pas avoir de galerie attitrée.
- Les candidat·es doivent résider en France.

La sélection finale sera effectuée par un comité. Huit artistes seront retenu·es et percevront un budget de 1000 euros à titre d'honoraires et de frais de production. Les défraiements des artistes vivant en région seront pris en charge par le centre d'art (hébergement et transport A/R) dans la limite d'une enveloppe fixée en amont. L'assurance et le transport (A/R) des œuvres seront également pris en charge.

Calendrier prévisionnel

- Réception des candidatures : entre le 20 février (midi) et le 20 mars 2024 (minuit)
- Aucune candidature ni modification ne sera acceptée à partir de ce terme.
- Réunion du comité de sélection : avril 2024
- Annonce de la sélection : avril 2024
- Dates de la Biennale de la jeune création (dates à venir) : septembre – novembre 2024

Candidature

Le dossier de chaque artiste doit comporter les éléments suivants :

- Un Curriculum Vitae.
- Une brève note de présentation de la démarche artistique (maximum 2000 signes).
- Un dossier artistique - au format PDF format A4 e maximum 20 pages et maximum 10 Mo - présentant des œuvres récentes avec les légendes (titre, date, matériaux, dimensions) et les crédits photographiques. Nommer le PDF de la manière suivante : nom_prénom_BJC24
- Des liens multimédias peuvent être associés s'ils sont nécessaires à la présentation de la pratique artistique.
- Les dossiers sont à adresser à l'adresse suivante : fanny.artur@ville-houilles.fr avant le 20 mars 2024 (minuit) avec pour objet : nom prénom BJC 2024.

Règlement

Article 1 – Appel à candidatures

Les dossiers de candidatures sont à envoyer entre le 20 février et le 20 mars 2024 (minuit) sous format numérique, à l'adresse suivante fanny.artur@ville-houilles.fr.

Aucune candidature ni modification ne sera acceptée à partir de ce terme.

Article 2 – Modalités de sélection

La sélection des artistes est effectuée par un comité composé de professionnel·les du monde de l'art et de la directrice du centre d'art. La constitution du comité de sélection sera rendue publique à l'annonce de la sélection.

Article 3 – Annonce de la sélection

L'annonce de la sélection est prévue en avril 2024 par mails, puis sur le site et sur les réseaux sociaux de La Graineterie.

Article 4 – Exposition

Les œuvres présentées devront être produites pour la Biennale de la jeune création ou être récentes et n'avoir jamais été exposées dans une institution. Le choix final des œuvres, leur nombre et leur emplacement dans les espaces, revient à la Directrice du centre d'art en discussion avec les artistes.

Huit artistes seront retenu·es et percevront une enveloppe budgétaire de 1000 euros (frais de production et honoraires). Pour préparer l'exposition, participer au montage, assister au vernissage, le centre d'art s'engage à défrayer les artistes vivant en région (hébergement et transport A/R) dans la limite d'une enveloppe fixée en amont. Les artistes s'engagent à être présent·es pendant la période d'accrochage et de démontage. L'assurance et le transport (A/R) des œuvres seront pris en charge par le centre d'art.

Article 5 – Prix de la Biennale de la jeune création

À l'issue de la Biennale, un jury composé de deux personnalités qualifiées, de la directrice du centre d'art, de la Directrice des Affaires Culturelles, de l'Adjointe déléguée à la Culture de la Ville de Houilles, d'un·e représentant·e des Grainetonautes et des précédentes lauréates, sélectionnera un·e lauréat·e, qui bénéficiera l'année suivante d'une exposition personnelle au centre d'art.

Seuls les artistes ayant exposé des œuvres abouties pourront faire partie de la liste des lauréat·es potentiel·les.

Article 6 – Édition

Une édition sera publiée à l'occasion de l'exposition. Chaque artiste bénéficiera d'un texte sur son travail écrit par un·e des membres du comité de sélection.

Article 7 – Vente d'œuvre

Aucune vente d'œuvre n'est prévue dans le cadre de la Biennale de la jeune création.

Contact

La Graineterie – Centre d'art de la Ville de Houilles

27 rue Gabriel Péri 78800 Houilles

Email : fanny.artur@ville-houilles.fr

Tél : 01 39 15 92 10

<https://lagraineterie.ville-houilles.fr/>

Instagram : @lagraineterie_centredart